



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence d'Arnaud JEAN, 1^{er} adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 septembre 2018

Présents : Arnaud JEAN, Héléne LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Christian DUMAS, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Bernard HOUZEAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h33

Secrétaire : Magalie PIAT

RESSOURCES HUMAINES

DL.18.073 - Délibération autorisant le recrutement d'agents pour un accroissement temporaire d'activité (article 3,1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) – Années 2018 et 2019

Arnaud JEAN expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel, recruté en qualité d'agent contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 précitée, Considérant que les besoins recensés au sein des différents services nécessitent la création des postes non permanents suivant :

| Services concernés | Emplois | Missions | Taux d'emploi | Périodes |
|--------------------|------------------------|--------------------------|--|--|
| Jeunesse | 9 adjoints d'animation | Encadrement et animation | Temps complet | 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 |
| Jeunesse | 5 adjoints d'animation | Encadrement et animation | Temps non complet 20 h hebdomadaires | Périodes scolaires Année scolaire 2018-2019 |
| Jeunesse | 1 adjoint d'animation | Encadrement et animation | Temps non complet 13h15 hebdomadaires | Périodes scolaires Année scolaire 2018-2019 |

| | | | | |
|--------------------|-------------------------|--------------------------------------|---|---|
| Jeunesse | 2 adjoints d'animation | Encadrement et animation | Temps non complet 8 h hebdomadaires | Périodes scolaires Année scolaire 2018-2019 |
| Sports | 1 adjoint technique | Gardien de gymnase | Temps complet | Année scolaire 2018-2019 |
| Entretien | 1 adjoint technique | Entretien des locaux | Temps non complet 20 h hebdomadaires | Année scolaire 2018-2019 |
| Entretien | 2 adjoints techniques | Entretien des locaux | Temps non complet 20 h hebdomadaires | Du 12 septembre 2018 au 31 octobre 2018 |
| Entretien | 1 adjoint technique | Entretien des locaux | Temps complet | Du 12 septembre 2018 au 31 octobre 2018 |
| Moyens généraux | 1 adjoint administratif | Marchés publics - assurances | Temps complet | Septembre 2018 à février 2019 |
| Direction Générale | 1 technicien | Mission développement durable | Temps non complet 28 h hebdomadaires | Septembre 2018 à février 2019 |
| Education | 1 adjoint d'animation | Aide aux ATSEM sur le temps de repas | Temps non complet 10 h hebdomadaires | Périodes scolaires Année scolaire 2018-2019 |
| Restauration | 1 adjoint technique | Agent polyvalent de restauration | Temps complet | 1 ^{er} septembre 2018 au 31 octobre 2018 |

Il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois ci-dessus énoncés et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 précitée.

Après avis du Comité Technique du 11 septembre 2018 et après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 11 septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'adopter les propositions du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Les dispositions de la présente délibération annule et remplace la délibération DL 12.148 du 6 décembre 2012.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON) et 24 pour**, les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 1^{er} octobre 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le 4 octobre 2018
 Publication le : 4 octobre 2018
 Notification le : 4 octobre 2018



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-18-073

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-10-04T11-33-42.00 (MI212928138)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180925-DL-18-073-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération autorisant le recrutement d'agents pour un accroissement temporaire d'activité (article 3-1 de la loi n.84-53 du 26 janvier 1984) - années 2018 et 2019

Date de décision : 25/09/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.2. Autres délibérations.Acte : [DL.18.073-RH-délibération autorisant le recrutement d'agents pour un accroissement temporaire d'activité.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/18 à 11:33

Par [RICHARD Aurélie](#)

Transmis

Date 04/10/18 à 11:33

Par [RICHARD Aurélie](#)

Accusé de réception

Date 04/10/18 à 11:40